

TEXTE ADOPTÉ n° 52

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1996-1997

18 décembre 1997

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la convention créant
l'Association des Etats de la Caraïbe (ensemble
deux annexes).*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat,
dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 127, 229 et T.A. 100 (1996-1997).

Assemblée nationale : 26 et 510.

Le présent document est établi
uniquement à partir de
l'original de la loi publiée
au Journal Officiel de la République
française.

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention créant l'Association des Etats de la Caraïbe (ensemble deux annexes), faite à Carthagène des Indes le 24 juillet 1994, et dont le texte est annexé à la présente loi(1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1997.

*Le Président,
Signé : LAURENT FABIUS.*

(1) Nota : voir le document annexé au projet de loi n° 26.